

Association initiative vélo

Birkenweg 61
CH-3013 Berne

Tél. 031 318 54 18

info@velo-initiative.ch | www.initiative-velo.ch

Communiqué de presse du 1er mars 2018

Initiative vélo

Le Conseil national soutient à son tour le contre-projet

Aujourd'hui, le Conseil national s'est clairement exprimé en faveur du contre-projet à l'initiative vélo. La mention de la petite reine dans la constitution fédérale, au même titre que la randonnée pédestre, est donc souhaitée tant par le Conseil fédéral que par le parlement. Cela ouvre de nombreuses perspectives non seulement pour le trafic de proximité et le secteur touristique, mais aussi pour les sportifs, les villes et les communes.

Avec son vote d'aujourd'hui, le Conseil national s'aligne au Conseil des États, qui avait donné son aval au contre-projet pendant la session d'automne. L'initiative a, quant à elle, été rejetée par les deux chambres. Des propositions minoritaires visant à soutenir l'initiative, respectivement à modifier le texte du contre-projet, n'ont pas été retenues par les membres de la chambre basse. Le Comité de l'initiative envisage maintenant de retirer l'initiative, à condition que le contre-projet soit accepté lors des votations finales du sénat et de la chambre basse.

« Nous aurions évidemment souhaité un plus grand soutien en faveur de l'initiative », admet Matthias Aebischer, Conseiller national PS et président de l'Association de soutien Initiative vélo. « Au final, ce qui compte, c'est toutefois que l'encouragement du vélo soit enfin inscrit dans la constitution, un résultat que le contre-projet permet d'atteindre. C'est pour cette raison que nous sommes prêts à retirer notre initiative. »

La discussion politique autour de l'initiative vélo se déroule sur la toile de fond de l'article constitutionnel existant relatif aux chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, qui doit maintenant être complété par le vélo. Cela permettrait de mettre la petite reine et les autres formes de mobilité douce sur un pied d'égalité, et garantirait au vélo un soutien au niveau national.

Renseignements

Evi Allemann, Conseillère nationale, vice-présidente de l'association de soutien, 079 560 72 94
Matthias Aebischer, Conseiller national, président de l'association de soutien, 079 607 17 30

L'initiative vélo a pour but d'encourager la pratique du vélo dans tout le pays. Ce qui est déjà valable pour les chemins et les sentiers pédestres devrait l'être aussi pour les voies cyclables. Pour que la promotion du vélo selon des principes uniformes au-delà des frontières communales et cantonales devienne une réalité et qu'un réseau continu soit développé, l'article 88 de la Constitution fédérale sur les chemins et sentiers pédestres doit faire également mention du vélo. La Confédération aura ainsi la compétence de définir des conditions cadres pour promouvoir le vélo et aider les cantons et les communes dans la mise en œuvre. L'initiative vélo est soutenue par de nombreuses organisations issues des milieux de la formation, de la santé, du sport, de la mobilité, de l'économie et de l'environnement, ainsi que par des parlementaires de tous les horizons politiques. www.initiative-velo.ch